



## Droit du travail apprenti majeur

-----  
Par Riva 66

Bonjour,

Un employeur peut il obliger son apprenti(majeur, 19 ans) a venir travailler le week end qui suis sa semaine d'école ?

Je m'explique: Ma petite fille est en contrat d'apprentissage en restauration, sa semaine de travail( du lundi au mercredi), jeudi (repos) est basée sur les horaires suivants, 10h 16h30(1er service), puis, 18h 23h30 ( voir 01h30, en saison d'été). Le week end précédent sa semaine d'école , elle fini son travail le dimanche soir à horaires variant. De lundi au vendredi elle se rends au centre de formation(elle prends un bus tous les jours à 06h15 (pour l'aller) et son retour à la maison est vers 19h .Sa semaine d'école fini le vendredi à 17h , le samedi qui suit , elle reprend le travail. Elle a donc travailler 3 jour chez son employeur et suivie sa formation sur 5 jours, reprends le travail 5 jours de plus jusqu'au jeudi (jour de repos) , soit 13 jours travaillés sans aucun repos.

Par peur de perdre son travail , elle n'ose dire à son employeur que ce rythme l'épuise , chaque saison elle perds plus de dix kilos !! est ce normal ?